

Capital B confirme l'acquisition de 376 BTC pour 25,3 M€, la détention d'un total de 3 521 BTC, et un 'BTC Yield' de 2,17 % depuis le début de l'année

- Réalisation définitive d'augmentations de capital à 0,51 € par action, pour un montant de 1,44 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM
- Réalisation définitive d'augmentations de capital par placement privé d'actions, sans droit préférentiel de souscription, avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), à 0,58 € par ABSA, pour un montant total de 28,7 M€, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux, dont les investisseurs stratégiques Adam Back et TOBAM
- Acquisition de 376 BTC pour un montant de 25,3 M€
- 'BTC Yield' de 2,17 % depuis le début de l'année et de 0,31 % depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de 61,3 BTC depuis le début de l'année et de 9,9 BTC depuis le début du trimestre
- 'BTC € Gain' de 4,2 M€ depuis le début de l'année et de 0,7 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 3 521 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 309,4 M€ à 87 878 € par bitcoin, correspondant à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company

Puteaux, le 7 septembre 2026 : Capital B SA (code ISIN : FR0011053636, code mnémorique **FR:ALCPB | US : CPTLF**) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise, annonce la réalisation définitive d'augmentations de capital à 0,51 € par action, pour un montant de 1,44 M€, dans le cadre du contrat d'augmentation de capital de type « ATM » avec TOBAM, et la réalisation définitive d'augmentations de capital par placement privé d'actions, sans droit préférentiel de souscription, avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA), à 0,58 € par ABSA, pour un montant de 28,7 M€, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux, dont les investisseurs stratégiques Adam Back et TOBAM. La Société a ainsi acquis 376 BTC pour un montant de 25,3 M€. Le Groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de 2,17 %, un 'BTC Gain' de 61,3 BTC, et un 'BTC € Gain' de 4,2 M€. A ce jour, Capital B et sa filiale Capital B Luxembourg SA détiennent un total de 3 521 BTC dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company pour une valeur totale d'acquisition de 309,4 M€ sur la base d'un prix moyen de 87 878 € par bitcoin. Une présentation détaillée de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur le site internet de la Société : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

Réalisation définitive d'augmentations de capital dans le cadre du programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le conseil d'administration, lui-même agissant en vertu de la 16ème résolution consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2026, le Directeur Général de la Société a décidé d'augmentations de capital d'un montant total de 1 440 570,80 euros (prime d'émission incluse), par émission de 2 799 200 actions ordinaires nouvelles au prix moyen arrondi de 0,51 € par action.

La Société a regroupé dans ce communiqué de presse les demandes de souscriptions de TOBAM entre le 10 et le 21 août 2026 et le prix de souscription a été déterminé conformément aux termes du Contrat d'ATM renouvelé le 26 janvier 2026, à savoir :

- Le prix de souscription pour chaque demande est égal au plus élevé (i) du cours de clôture du jour de bourse précédant la demande, (ii) de l'équivalent en euros d'un « mNAV », défini et ajustable par la Société, du jour de bourse précédant la demande, et (iii) du prix plancher prévu dans la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) concernée, soit à date, un prix plancher fixé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 17 juin 2026 correspondant à l'une des valeurs suivantes :

- soit au dernier cours de clôture de l'action de la Société sur le marché où elles sont cotées lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 % ;
- soit à la moyenne pondérée par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) (le « VWAP ») des cours de l'action de la Société sur le ou les marché(s) où elles sont cotées sur une période pouvant aller de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission aux vingt dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission (étant précisé que, si la période choisie s'étend sur plusieurs jours de bourse, le « VWAP » pourra être le VWAP sur cette période ou la moyenne des VWAP de chacun des jours de bourse sur cette période), éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 % (et corrigée le cas échéant pour tenir compte des différences de date de jouissance) ; ou
- de l'équivalent en euros de la « mNAV 1 » à une date choisie entre la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission et l'une des vingt dernières séances de bourse qui précèdent, la mNAV 1 étant la valeur en euros, par action, des bitcoins détenus par la Société tels qu'indiqués par la Société dans ses indicateurs, à la date de fixation de la mNAV 1, étant entendu que, (i) le prix en euros d'un bitcoin sera choisi parmi les prix du bitcoin rapportés le jour choisi pour la détermination de la mNAV 1 sur une plateforme de marché majeure telle que, mais à titre indicatif, l'une des plateformes suivantes : Coinbase, Bitstamp, Boursorama ou Bloomberg, et (ii) le nombre d'actions retenu pourra être, soit le nombre d'actions effectivement émises à la date de détermination de la mNAV 1, soit, à cette même date, le nombre d'actions sur une base diluée, selon la méthode de calcul indiquée par la Société dans ses indicateurs.

- Le nombre d'actions demandées ne peut être supérieur à 21% du volume des négociations du jour de bourse précédant la demande.

Les actions émises font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris (compartiment offre).

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix moyen arrondi de souscription de 0,51 € fait apparaître une décote de 0,4 % par rapport au cours de clôture du jour de bourse précédant le présent communiqué.

Conformément au Programme, le Directeur Général a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des investisseurs auxquels s'adresse l'offre, dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Prix moyen arrondi / action (€)	Montant (€)
TOBAM Bitcoin Enhanced Fund	988 470	0,51 €	508 690,68 €
TOBAM Bitcoin Alpha Fund	1 495 320	0,51 €	769 527,08 €
TOBAM Bitcoin Treasury Opportunities Fund	315 410	0,51 €	162 353,04 €
TOBAM BTC Linked and Blockchain Equity Fund	-	-	-
MDP - TOBAM Global Blockchain Equity Fund	-	-	-
TOTAL	2 799 200	0,51 €	1 440 570,80 €

Réalisation définitive d'émissions d'actions avec 4 bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 28,7 M€

Le 28 août 2026, la Société annonçait l'émission de 36 219 070 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 21 007 060,60 €, à 0,58 € par ABSA, souscrites par des investisseurs institutionnels internationaux, dont les investisseurs stratégiques Adam Back et TOBAM.

Le 2 septembre 2026, la Société annonçait l'émission de 13 181 030 actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (ABSA) pour un montant total de 7 644 997,40 €, à 0,58 € par ABSA, souscrites par Adam Back.

La Société annonce la réalisation définitive des levées, selon les termes et conditions suivants :

Émetteur	Capital B.
Type d'émission	Émission d'actions avec 4 bons de souscription d'actions attachés à chaque action (2 BSA 2026-06, 1 BSA 2026-07 et 1 BSA 2026-08).
Prix de souscription par ABSA	0,58 €, dont 0,08 € de valeur nominale et 0,50 € de prime d'émission.
Ratio BSA — action	1 BSA donne droit à la souscription d'1 action ordinaire de la Société. A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle annoncé le 20 juillet 2026, le ratio d'exercice sera ajusté et donnera droit à son titulaire à 1/10ème d'action de la Société.
Maturité des BSA	5 ans.
Prix d'exercice des BSA	- BSA 2026-06 : 0,75 €, soit 130% du prix de souscription par ABSA - BSA 2026-07 : 0,98 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-06 - BSA 2026-08 : 1,27 €, soit 130% du prix d'exercice des BSA 2026-07 A l'issue du regroupement d'actions à raison de 10 actions existantes pour 1 action nouvelle qui se déroulera le 8 septembre 2026, le prix d'exercice pour une action sera égal à 7,50 € pour les BSA 2026-06, 9,80 € pour les BSA 2026-07, et 12,70 € pour les BSA 2026-08.
Exercice accéléré	Possibilité, à la discrétion de la Société, de déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription, au prix d'exercice ci-dessus, à condition que le VWAP de l'action ordinaire Capital B soit supérieur à 130% du prix d'exercice du BSA concerné sur 20 jours de bourse consécutifs (la « Condition de Cours »). La Société dispose de 20 jours de bourse suivant le dernier jour auquel la Condition de Cours est remplie pour décider d'accélérer l'exercice de la souche de BSA concernée et notifier les porteurs de l'ouverture de cette période d'exercice accéléré. Cette période d'exercice accéléré, d'une durée de 20 jours de bourse commence à compter du jour de bourse suivant immédiatement la publication d'un communiqué de presse par la Société. Ce communiqué de presse détaillera le calendrier précis de la période d'exercice anticipé de la tranche de BSA concernée. La Société précise que la période d'exercice accéléré ne sera pas interrompue si

	la Condition de Cours venait à ne plus être remplie durant cette même période. Dans le cas où la Société déciderait de ne pas déclencher une période d'exercice accéléré des bons de souscription lorsqu'elle en avait la possibilité, elle conserve le droit de déclencher une période d'exercice accéléré à chaque prochaine occurrence de la Condition de Cours. A l'issue de la période d'exercice accéléré, les BSA concernés ne pourront plus être exercés, et deviendront caducs.
--	---

Dans le cas où l'ensemble des BSA 2026-06, 2026-07 et 2026-08 émis venaient à être exercés, cela représenterait une augmentation de capital de 185,3 M€ supplémentaires selon les modalités suivantes :

Dénomination du BSA	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice par BSA	Montant total si exercice de l'ensemble des BSA émis
BSA 2026-06	98 800 200	0,75 €	74 100 150,00 €
BSA 2026-07	49 400 100	0,98 €	48 412 098,00 €
BSA 2026-08	49 400 100	1,27 €	62 738 127,00 €
TOTAL	197 600 400		185 250 375,00 €

Maxim Group LLC est intervenu en qualité d'unique Agent de Placement (« Sole Placement Agent ») du Placement Privé annoncé le 28 août 2026.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

Actionnaires	Base ordinaire		Base totalement diluée (*)	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	21 219 800	5.55%	22 996 050	4.86%
Blockstream Capital Partners	71 805 804	18.77%	149 972 415	31.70%
Adam Back	67 485 900	17.64%	69 433 784	14.68%
TOBAM	12 092 254	3.16%	19 497 743	4.12%
UTXO Management	4 244 478	1.11%	4 244 478	0.90%
Public & Institutionnel	205 657 804	53.77%	206 932 651	43.74%
TOTAL	382 506 040	100%	473 077 121	100%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du présent communiqué, en y ajoutant les actions pouvant résulter (i) de la conversion de l'intégralité des OCA, et (ii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 1 840 760 à la date du présent communiqué, étant à noter que la Société est autorisée à émettre des actions gratuites supplémentaires dans la limite prévue par les résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2026. En revanche, cette base totalement diluée n'inclut pas (i) les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscrits à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM, (ii) l'exercice futur potentiel des BSA 2026-01, BSA 2026-02, BSA 2026-03, BSA 2026-04, BSA 2026-05, BSA 2026-06, BSA 2026-07 et BSA 2026-08 et (iii) l'exercice futur potentiel des BSA OC A-03, A-04, B-04 et A-05.

Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

Capital B annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 376 BTC supplémentaires grâce au produit de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

Swissquote Bank Europe SA, un prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) enregistré auprès du régulateur Luxembourgeois (CSSF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'augmentation de capital, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu ¹	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus ²
7 septembre 2026	376	67 182 €	3 521	87 878 €	309 418 524 €	240 801 190 €
17 août 2026	5	55 882 €	3 145	90 352 €	284 158 174 €	170 905 590 €
3 août 2026	1	56 061 €	3 140	90 407 €	283 878 764 €	170 976 140 €
1 juin 2026	4	64 989 €	3 139	90 418 €	283 822 703 €	198 020 676 €
18 mai 2026	192	67 866 €	3 135	90 451 €	283 562 745 €	213 493 500 €
27 avril 2026	6	66 951 €	2 943	91 924 €	270 532 431 €	195 809 562 €
20 avril 2026	12	62 570 €	2 937	91 975 €	270 130 725 €	193 844 937 €
13 avril 2026	37	60 892 €	2 925	92 096 €	269 379 886 €	181 493 325 €
23 mars 2026	44	61 763 €	2 888	92 495 €	267 126 900 €	174 449 640 €
16 mars 2026	8	60 934 €	2 844	92 971 €	264 409 342 €	178 543 476 €
9 mars 2026	2	61 660 €	2 836	93 061 €	263 921 868 €	167 411 916 €
16 février 2026	6	55 270 €	2 834	93 083 €	263 798 549 €	165 086 168 €
9 février 2026	5	64 124 €	2 828	93 164 €	263 466 929 €	168 062 384 €
25 novembre 2025	5	88 968 €	2 823	93 215 €	263 146 305 €	213 667 224 €
20 octobre 2025	6	96 231 €	2 818	93 223 €	262 701 464 €	271 178 254 €
29 septembre 2025	12	95 935 €	2 812	93 216 €	262 124 079 €	269 770 581 €
22 septembre 2025	551	99 272 €	2 800	93 205 €	260 972 853 €	277 962 677 €
15 septembre 2025	48	98 575 €	2 249	91 718 €	206 273 769 €	221 695 332 €
11 août 2025	126	98 746 €	2 201	91 568 €	201 542 166 €	217 339 641 €
5 août 2025	62	99 889 €	2 075	91 133 €	189 100 187 €	207 269 347 €
28 juillet 2025	58	102 211 €	2 013	90 863 €	182 907 079 €	205 751 541 €
21 juillet 2025	22	101 112 €	1 955	90 526 €	176 978 818 €	197 674 331 €
14 juillet 2025	29	95 225 €	1 933	90 406 €	174 754 350 €	184 069 828 €
7 juillet 2025	116	92 175 €	1 904	90 332 €	171 992 827 €	175 501 059 €
30 juin 2025	60	91 879 €	1 788	90 213 €	161 300 535 €	164 280 027 €
23 juin 2025	75	91 792 €	1 728	90 155 €	155 787 783 €	158 616 662 €
17 juin 2025	182	93 264 €	1 653	90 081 €	148 903 379 €	154 165 568 €
2 juin 2025	624	96 447 €	1 471	89 687 €	131 929 311 €	141 874 161 €
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

- (1) Le Coût par BTC détenu correspond à la moyenne des coûts unitaires d'acquisition des BTC détenus dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company.
- (2) Pour l'ensemble des communiqués jusqu'au 20 octobre 2025 inclus, la Valeur totale des BTC détenus était obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à la date retenue dans le tableau ci-dessus par le dernier Coût d'acquisition par BTC à cette même date. Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 25 novembre 2025, la Valeur totale des BTC détenus est désormais obtenue en multipliant le Total des BTC détenus à date par le cours du BTC à l'heure de clôture du jour de bourse précédant le communiqué.

Atteinte d'un 'BTC Yield' de 2,17 % depuis le début de l'année et de 0,31 % depuis le début du trimestre

Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 2,17 % depuis le début de l'année et de 0,31 % depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :

Depuis le début de l'année :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
7 septembre 2026	3 521	382 506 040	477 977 121	736,6	2,17%	61,3	4 189 627 €
17 août 2026	3 145	330 306 740	427 074 421	736,4	2,14%	60,3	3 277 858 €
3 août 2026	3 140	300 972 268	426 427 311	736,4	2,13%	60,1	3 272 702 €
1 juin 2026	3 139	300 650 632	427 460 481	734,3	1,85%	52,2	3 294 196 €
18 mai 2026	3 135	300 265 812	427 055 661	734,1	1,82%	51,3	3 491 989 €
27 avril 2026	2 943	275 910 417	401 727 453	732,6	1,61%	45,4	3 018 293 €
20 avril 2026	2 937	274 947 324	401 044 360	732,3	1,57%	44,4	2 929 950 €
13 avril 2026	2 925	272 210 021	400 673 659	730,0	1,25%	35,3	2 191 507 €
23 mars 2026	2 888	229 727 727	397 686 652	726,2	0,72%	20,4	1 229 821 €
16 mars 2026	2 844	229 057 821	393 317 210	723,1	0,29%	8,1	511 393 €
9 mars 2026	2 836	228 269 631	392 529 020	722,5	0,21%	5,9	345 389 €
16 février 2026	2 834	228 069 631	392 329 020	722,4	0,19%	5,3	308 566 €
9 février 2026	2 828	227 468 631	391 728 020	721,9	0,13%	3,6	216 272 €
25 novembre 2025	2 823	226 884 068	391 534 528	721	1 658,5%	663,4	59 022 899 €

Note sur la détention de BTC à date du communiqué : la Société précise qu'elle détient à date 61 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance publiés par la Société.

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début du trimestre	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
7 septembre 2026	3 521	382 506 040	477 977 121	736,6	0,31%	9,9	675 086 €
17 août 2026	3 145	330 306 740	427 074 421	736,4	0,28%	8,8	480 545 €
3 août 2026	3 140	300 972 268	426 427 311	736,4	0,27%	8,6	468 701 €

- (1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, et dont le nombre s'élève à 1 840 760 à la date du présent communiqué, (iv) un nombre d'actions potentielles supplémentaires non encore émises ou attribuées, mais pouvant être émises ou attribuées dans le futur et incluses à titre conservateur dans le cadre de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société. A la date du présent communiqué, la Société a inclus une réserve indicative de 4 900 000 actions potentielles supplémentaires dans le nombre d'actions sur une base entièrement diluée, uniquement dans le cadre des KPIs de la Société, afin d'anticiper l'impact d'éventuelles émissions ou attributions futures sur ces KPIs. Il est précisé que ce nombre pourrait être amené à évoluer, dans la limite prévue par les résolutions de l'assemblée générale du 17 juin 2026. La Société précise que le nombre d'actions sur une base entièrement diluée est ajusté pour refléter uniquement les opérations réalisées définitivement à date (i.e., excluant les opérations en cours).
- (2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en satoshis (sats) par action sur une base entièrement diluée. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.

Récapitulatif des instruments en circulation donnant accès au capital de la Société

À la date du présent communiqué, les instruments donnant accès au capital de la Société sont les suivants :

Obligations Convertibles (OCA) libellées en Bitcoin en circulation

Instrument	Porteur	Date d'émission	Date de maturité	Coupon	Prime	Prix par action	Obligations convertibles	Actions à émettre	Dettes restantes (BTC)*
OCA B-02	Blockstream Capital Partners	06/2025	06/2030	0 %	30 %	0,7072 €	55 279 428	78 166 611	544
OCA A-03	TOBAM	06/2025	06/2030	0 %	30 %	3,1200 €	6 000 000	1 923 076	62
OCA B-03	Moonlight Capital	06/2025	06/2030	0 %	30 %	3,8090 €	4 610 177	1 210 337	48
OCA A-04	TOBAM	07/2025	07/2030	0 %	30 %	2,5900 €	5 000 000	1 930 501	52
OCA B-04	Adam Back	07/2025	07/2030	0 %	30 %	2,5900 €	5 045 020	1 947 884	53
OCA A-05	TOBAM	08/2025	08/2030	0 %	30 %	1,8300 €	6 500 000	3 551 912	62
TOTAL							82 434 625	88 730 321	821

* Nombre de BTC tel qu'annoncé dans les communiqués de presse de la Société.

BSA en circulation

Instrument	Date d'émission	Date de maturité	Prix d'exercice par action*	BSA en circulation	Actions à émettre	Montant potentiel d'exercice
BSA 2026-01	03/2026	03/2029	1,01 €	27 390 910	27 390 910	27 664 819 €
BSA 2026-02	05/2026	05/2029	0,84 €	10 000 000	10 000 000	8 400 000 €
BSA 2026-03	05/2026	05/2031	0,86 €	46 077 688	46 077 688	39 626 812 €
BSA 2026-04	05/2026	05/2031	1,12 €	23 038 844	23 038 844	25 803 505 €
BSA 2026-05	05/2026	05/2031	1,46 €	23 038 844	23 038 844	33 636 712 €
BSA 2026-06	09/2026	09/2031	0,75 €	98 800 200	98 800 200	74 100 150 €
BSA 2026-07	09/2026	09/2031	0,98 €	49 400 100	49 400 100	48 412 098 €
BSA 2026-08	09/2026	09/2031	1,27 €	49 400 100	49 400 100	62 738 127 €
Total				327 146 686	327 146 686	320 382 223 €

* Pour les BSA 2026-01 et 2026-02, le prix d'exercice correspond au plus élevé du prix d'exercice indiqué et de l'équivalent en euros par action de la « mNAV 1.1 » de la Société lors de la dernière séance de bourse précédant l'exercice

La Société indique que le prix de conversion de ses OCA en circulation et le ratio d'exercice de ses BSA en circulation seront ajustés à l'issue du regroupement d'actions qui se déroulera le 8 septembre 2026.

Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- 'BTC Yield' : indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- 'BTC Gain' : nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ; et
- 'BTC € Gain' : indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué sur la période applicable. La Société a choisi le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant le communiqué pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (*fair value*) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Il est rappelé que ces KPIs ont une finalité précise, et sont utilisés par la Société pour déterminer l'utilisation qui est faite des capitaux propres, pour ce qui concerne sa détention de bitcoin uniquement.

La capacité de la Société à atteindre un 'BTC Yield', un 'BTC Gain' et un 'BTC € Gain' donnés peut dépendre d'une variété de facteurs, y compris sa capacité à générer des profits supérieurs à ses charges fixes et autres dépenses, ainsi que des facteurs hors de son contrôle, tels que le prix du bitcoin, l'exigibilité de ses dettes et sa capacité à se financer à des conditions favorables. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La présentation de ces KPIs n'implique aucune déclaration d'intention par la Société de verser des dividendes à ses actionnaires à l'avenir. La détention d'actions de la Société n'équivaut pas un droit de propriété directe des bitcoins détenus par la Société. Les investisseurs sont invités à consulter les états financiers et autres informations fournies par la Société. Les KPIs précités sont uniquement destinés à compléter les autres indicateurs de la Société pour ceux qui comprennent leur objectif et leurs limites, et non à remplacer l'analyse financière traditionnelle.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport annuel 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (FR : ALCPB | US : CPTLF)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, et la trésorerie d'entreprise.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique FR : ALCPB
Code Mnémonique US OTCID : CPTLF
ISIN : FRO011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :
contact@cptlb.com

Relations Investisseurs

Actus Finance & Communication

Mathieu Calleux

cpb@actus.fr

Relations presse

Actus Finance & Communication

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr — 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Le Crayon Groupe

Sarah Benmoussa

sarahb@lecrayongroupe.fr

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information — Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont soumis à des restrictions et ne peuvent être publiés, diffusés ou distribués, en tout ou partie, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction (y compris l'Australie, le Canada, le Japon ou l'Afrique du Sud) où une telle diffusion serait illégale. La diffusion du présent communiqué peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou des informations qu'il contient doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières applicables dans toute juridiction concernée. Aucune démarche n'a été entreprise ni aucune mesure prise en vue de permettre une offre des ABSA ou la possession ou la diffusion du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche ou mesure serait requise.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont diffusés à titre exclusivement informatif et ne constituent pas, ni ne font partie, d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Les ABSA mentionnées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ni au titre des lois applicables en matière de valeurs mobilières d'un État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ni vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en cas d'enregistrement ou dans le cadre d'une exemption, ou dans une transaction non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act et les lois applicables en matière de valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Aucune offre au public de valeurs mobilières n'est réalisée aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Les ABSA sont offertes et placées : (i) aux États-Unis uniquement auprès d'un nombre limité d'investisseurs que la Société estime raisonnablement être des « Qualified Institutional Buyers » (« QIBs »), tels que définis par la Rule 144A du Securities Act, sur le fondement de l'exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act, et/ou auprès d'investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D du Securities Act, conformément à l'exemption prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act ; et (ii) en dehors des États-Unis, conformément à et sur le fondement de la Regulation S du Securities Act.

Les ABSA n'ont été approuvées ni désapprouvées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis, par une quelconque autorité boursière d'un État des États-Unis ou par toute autre autorité réglementaire des États-Unis. Aucune de ces autorités ne s'est prononcée sur le bien-fondé du Placement Privé ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat du présent communiqué. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent communiqué est uniquement distribué et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui : (i) sont des « professionnels de l'investissement » relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc. »), ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de

l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en lien avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou causée à être communiquée (ensemble, les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes autres que des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est exclusivement réservé aux Personnes Concernées et ne sera entrepris qu'avec des Personnes Concernées.